



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 97525

## Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'annonce de commercialisation à compter du 29 mai de deux vaccins contre la gastro-entérite infantile. Selon les spécialistes, les deux doses nécessaires, devraient coûter un peu plus de 100 euros non remboursables. Si, certes, ces injections supprimeront l'hospitalisation d'enfants atteints de déshydratations sévères, on peut s'étonner de leur non-prise en charge, certaines familles d'origine modeste ne disposant pas d'une telle somme. Aussi elle lui demande de bien vouloir examiner les possibilités du remboursement de ces vaccins.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97525

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 juin 2006, page 6399